



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 35912

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les résultats de l'étude Opinion Way selon laquelle 46 % des conducteurs de deux ou trois roues motorisés ne mettent pas toujours de blouson, 40 % de gants, 30 % de pantalon et 11 % de casque. En 2012, le deux ou trois-roues motorisés représente moins de 2,5 % du trafic, mais presque 25 % des tués sur les routes. Selon le code de la route seul le casque est obligatoire. Les scootéristes portent trop souvent une tenue qui n'est pas adaptée à la conduite : absence de gants, vêtements trop légers, chaussures non couvrantes... L'étude pointe à la fois un déficit général d'équipements ou de vêtements spécifiques et un accroissement de mauvaises pratiques par beau temps, pour les courts trajets et pour les passagers. Les raisons invoquées sont principalement l'inconfort, l'inutilité et le coût. Contrairement aux idées reçues, parmi les personnes les moins bien équipées, on retrouve les femmes et les plus de 60 ans. L'étude met aussi en lumière l'émergence de nouveaux risques, tels que l'écoute de la musique ou l'utilisation et la consultation du mobile en conduisant. Or, à distance égale parcourue, un conducteur de deux-roues motorisé a 18 fois plus de risque d'être tué qu'un automobiliste et les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement concernés. Ils représentent 57,3 % des personnes tuées à cyclomoteur et 23 % à motocyclette. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient être prises afin de pallier ce déficit général de protection des conducteurs de deux-roues.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35912

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8603

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)